

# La Sentinelle

et **Le Courrier Jurassien** réunis

Journal économique et social

Organe du parti ouvrier suisse

PARAISSANT À LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI

XIII<sup>me</sup> Année de LA SENTINELLE

VII<sup>me</sup> Année du COURRIER JURASSIEN

**ABONNEMENTS:**

Un an: Fr. 5      Six mois: Fr. 2.50  
Trois mois: Fr. 1.25

**Administration:**

C. NAINE, Rue de la Serre 35<sup>a</sup>  
La Chaux-de-Fonds

**ANNONCES: 10 cent.** la ligne ou son espace  
Offres et demandes d'emploi 30 cent.  
Les petites annonces au-dessous de 6 lignes  
75 cent. pour trois fois

Demandez à vos épiciers la chicorée **Moka des familles** la seule garantie pure racine de chicorée **E. Nicollet & Cie, fabricants, à Genève**

## Maisons recommandées

**S. BRUNSCHWYLER, Serre 40**

Installations d'eau et de gaz

Toujours un grand choix de Lustres, Potagers et Réchauds en magasin.  
Devis gratuit sur demande

Serre 35 a **Cercle Ouvrier** 35 a Serre

Ancienne Synagogue

Consommations de premier choix  
Excellents Vins

Bière de la Brasserie Ulrich

Téléphone

**Jean WEBER, 4, Rue Fritz Courvoisier, 4**  
LA CHAUX-DE-FONDS  
Denrées coloniales, Vins & Liqueurs, Farines  
Sons & Avoines, gros & détail

**LEHMANN Frères, VOITURIERS**

Rue Léopold-Robert 11 a

Lainages **Au Gagne Petit** Soirées

6, Rue du Stand, **E. MEYER & Cie**, Rue du Stand, 6  
Corsets français, prix de fabrique. — Blancs

**WILLE-NOTZ** Denrées coloniales. Vins et Spiritueux. Farines, Sons, Avoines. Mercerie, Laines et Cotons.

**JULES VERTHIER** Rue Neuve 10  
Grand choix de  
**CHAPPELLERIE** en tous genres. — Toujours grand assortiment de CRAVATES.

**Magasins du Printemps, J.-H. Matile**

Atelier spécial pour Vêtements sur mesure

Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants  
Rue Léopold-Robert 40, Chaux-de-Fonds

**Brasserie de la Comète** **ULRICH Frères**  
Bière, façon Munich Pilsen, en fûts et en bouteilles.

**Grand Bazar du PANIER FLEURI**

Spécialité d'Articles mortuaires en tous genres

Hôtel-pension l'Aurore

**Restaurant populaire anti-alcoolique**

Serre 16 Serre 16

Restauration à toute heure. Prix sans concurrence.  
— Lundi matin, gâteau au fromage. — Samedi soir, tripes. — Bière, Cidres. Vin de 30 à 80 centimes.

**BILLARD**

**Pharmacie Centrale**

**Charles Béguin** Rue Léopold-Robert, 16  
LA CHAUX-DE-FONDS  
Préparation des ordonnances médicales. — Spécialités — Eaux minérales. — Articles de pansements.

**Union Ouvrière**

de la Chaux-de-Fonds

Assemblée des délégués, à 8 1/2 heures du soir, au Cercle ouvrier.

ORDRE DU JOUR:

1. Lecture du verbal.
2. Question du chômage.
3. Discussion relative à une demande du Syndicat des laitiers.

4. Lettre du comité cantonal du Grutli.
  5. Appel en faveur de la création d'une coopérative.
  6. Divers.
- Vu l'importance de la réunion, chacun est prié de faire son devoir.

**Le Comité de l'Union ouvrière.**

**Réunion de la Commission politique de la section socialiste de la Chaux-de-Fonds** le vendredi, 11 juillet, à 8 3/4 heures du soir, au Cercle ouvrier.

Ordre du jour: Assemblée du parti, le dimanche, 20 juillet, à Colombier.

Vu l'importance de cette assemblée, nous prions les comités des différentes organisations ouvrières de ne pas convoquer de réunion pour ce soir là, afin que leurs membres qui font partie de la Commission puissent assister à l'assemblée. Le présent avis tient lieu de convocation.

## Lamentations de Job-Rothschild

le Capitaliste

Capital, mon dieu et mon maître, pourquoi m'as-tu abandonné? Quelle faute ai-je donc commise pour que tu me précipites des hauteurs de la propriété et m'écrases du poids de la dure pauvreté?

N'ai-je pas vécu selon ta loi? — mes actions n'ont-elles pas été droites et légales?

Ai-je à me reprocher d'avoir jamais travaillé? N'ai-je pas pris toutes les jouissances que permettaient mes millions et mes sens? — N'ai-je pas tenu à la tâche nuit et jour, des hommes, des femmes et des enfants tant que leurs forces pouvaient aller et au-delà? Leur ai-je jamais donné mieux qu'un salaire de famine? Est-ce que jamais je me suis laissé toucher par la misère et le désespoir de mes ouvriers?

Capital, mon dieu, j'ai falsifié les marchandises que je vendais, sans me préoccuper de savoir si j'empoisonnais les consommateurs; j'ai dépouillé de leurs capitaux les gogos qui se sont laissés prendre à mes propectus.

Je n'ai vécu que pour jouir et pour me laisser enrichir; et tu as béni ma conduite irréprochable et ma vie louable en m'accordant femmes, enfants, chevaux et valets, les plaisirs du corps et les jouissances de la vanité.

Et voilà que j'ai tout perdu, tout, et que je suis devenu un objet de rebut!

Mes concurrents se réjouissent de ma ruine et mes amis se détournent de moi; ils me refusent jusqu'aux conseils inutiles, jusqu'aux reproches; ils m'ignorent. Mes maîtresses m'éclaboussent avec les voitures achetées de mon argent.

La misère se referme sur moi et, comme les murs d'une prison, elle me sépare du reste des hommes. Je suis seul et tout est noir en moi et hors de moi.

Ma femme, qui n'a plus d'argent pour se farder et se déguiser le visage, m'apparaît dans toute sa laideur. Mon fils élevé pour ne rien faire, ne comprend même pas l'étendue de mon malheur, — l'idiot! Les yeux de ma fille coulent comme deux fontaines au souvenir des mariages manqués.

Mais que sont les malheurs des miens auprès de mon infortune? Là, où j'ai commandé en maître, on me chasse quand je viens m'offrir comme employé!

Tout est pour moi puanteur et ordure dans mon taudis; mon corps endolori par la dureté

du lit et mordu par les punaises et les insectes immondes ne trouve plus de repos, mon esprit ne goûte plus le sommeil qui apporte l'oubli.

Oh! qu'ils sont heureux les misérables qui n'ont jamais connu que la pauvreté et la saleté. Ils ignorent ce qui est délicat, ce qui est bon; leur épiderme épaissi et leurs sens abêtis n'éprouvent aucun dégoût.

Pourquoi m'avoir fait savourer le bonheur pour ne m'en laisser que le souvenir, plus cuisant qu'une dette de jeu?

Mieux eût valu, ô seigneur, me faire naître dans la misère que me condamner à y croupir après m'avoir élevé dans la fortune.

Que puis-je faire pour gagner mon misérable pain?

Mes mains, qui n'ont porté que des bagues et qui n'ont manié que des billets de banque, ne peuvent tenir l'outil. Mon cerveau, qui ne s'est occupé qu'à fuir le travail, qu'à se reposer des fatigues de la richesse, qu'à échapper aux ennuis de l'oisiveté et qu'à surmonter les dégoûts de la satiété, ne peut fournir la somme d'attention nécessaire pour copier des lettres et additionner des chiffres.

Mais, seigneur, se peut-il que tu frappes si impitoyablement un homme qui n'a jamais désobéi à un de tes commandements?

Mais c'est mal, c'est injuste, c'est immoral que je perde les biens que le travail des autres avait si péniblement amassés pour moi.

Les capitalistes, mes semblables, en voyant mon malheur sauront que ta grâce est capricieuse, que tu l'accorde sans raison et que tu la retires sans cause.

Qui voudra croire en toi?

Quel capitaliste sera assez téméraire, assez insensé pour accepter ta loi, pour s'amollir dans la fainéantise, les plaisirs et l'inutilité, si l'avenir est si incertain, si menaçant, si le vent le plus léger qui souffle à la Bourse renverse les fortunes les mieux assises, si rien n'est stable, si le riche du jour sera le ruiné du lendemain?

Les hommes te maudiront, dieu-capital, en contemplant mon abaissement; ils nieront ta puissance en calculant la hauteur de ma chute, ils repousseront tes faveurs.

Pour ta gloire, remplace-moi en ma position perdue, relève-moi de mon abjection, car mon cœur se gonfle de fiel et des paroles de haine et des imprécations se pressent sur mes lèvres.

Dieu farouche, dieu aveugle, dieu stupide, prends garde que les riches n'ouvrent enfin les yeux et ne s'aperçoivent qu'ils marchent insouciantes et inconscients sur les bords d'un précipice; trembles qu'ils ne t'y jette pour le combler, qu'ils ne se joignent aux communistes pour te supprimer!

Mais quel blasphème ai-je proféré! dieu puissant, pardonne-moi ces paroles imprudentes et impies.

Tu es le maître, qui distribues les biens sans qu'on les mérite et qui les reprends sans qu'on les démerite, tu agis selon ton bon plaisir tu sais ce que tu fais.

Tu m'écrases pour mon bien, tu m'éprouves dans mon intérêt.

O dieu doux et aimable, rends-moi tes faveurs: tu es la justice et, si tu me frappes, j'ai dû commettre quelque faute ignorée.

O seigneur, si tu me redonnais la richesse, je fais vœu de suivre plus rigoureusement ta loi. — J'exploiterais mieux et davantage les salariés; je tromperais plus astucieusement les consommateurs et je volerais plus absolument les gogos.

Je te suis soumis, comme le chien au maître qui le bat, je suis ta chose, que ta volonté s'accomplisse.

Paul LAFARGUE.

## Le projet de loi sur le repos public

Les dimensions de notre journal nous empêchent de reproduire inextenso ce projet, que la plupart des journaux ont d'ailleurs publié et que nous supposons connu.

A considérer cette loi et surtout son titre, une première constatation s'impose, c'est qu'on songe à réglementer le repos des gens qui travaillent. On pense que chacun n'est pas libre de travailler et faire travailler comme il l'entend. Voilà de nouveau une de ces affreuses mesures qui porte atteinte à la règle intangible de la liberté du travail si prônée par les individualistes. Quant à prétendre que cette pensée a été l'unique mobile des initiateurs de cette loi, nous n'osons le faire, car quelques-unes de ses dispositions dénotent certaines arrières-pensées qui pourraient bien avoir été la préoccupation principale des plus chauds partisans du repos public.

A la base du projet nous trouvons la règle fondamentale suivante :

Les jours de repos public, c'est-à-dire les dimanches, le Vendredi Saint, l'Ascension et Noël sont interdits :

1. Les travaux extérieurs.
2. Les travaux intérieurs bruyants.
3. Les travaux intérieurs même non bruyants dans lesquels sont occupés des employés ou ouvriers.

Donc, seuls les travaux non bruyants intérieurs dans lesquels ne sont pas occupés des employés ou ouvriers sont autorisés les jours de repos public.

Voilà la règle, les autres dispositions de la loi, sauf l'article 3, ne constituent que des exceptions plus ou moins judicieuses à cette règle et des mesures d'exécution.

Avant de nous occuper de ces exceptions voyons cet article 3, qui n'a rien à faire en bonne logique dans une loi sur le repos public et qui donne au projet une tendance nettement clérical, le voici :

« Art. 3. — Tous actes de nature à troubler le culte public sont interdits.

Sont notamment interdits à proximité des lieux de culte public pendant la durée de celui-ci, le matin des jours de repos public et le jour du Jeûne fédéral jusqu'à 4 heures après midi les amusements bruyants, l'emploi de tambours ou d'instruments de musique, les exercices de tir hors des stands établis, ou de secours contre l'incendie. »

On veut protéger d'une façon spéciale les discours religieux, je me demande pourquoi. Est-ce que notre gouvernement éprouverait peut-être des remords cuisants d'avoir laissé lapider les salustistes dans notre pays. C'est possible, mais à quoi bon renverser le char de l'autre côté, et pourquoi constituer des privilèges en faveur des gens religieux maintenant.

Tous actes de nature à troubler le sermon ou la messe sont interdits nous dit-on, c'est donc qu'il est permis de troubler une conférence ou une réunion qui n'est pas religieuse; voilà de l'égalité devant la loi! Et qu'entend-on par culte public? sans doute, avant tout, le culte de l'église officielle et des grandes congrégations. On se moquera bien des petites chapelles, si nombreuses aujourd'hui, et l'on tolérera sans doute les charivaris à leur égard. Il eut été pourtant plus simple de faire dire à la loi: tous actes de nature à troubler les réunions publiques, conférences, cultes, etc., sont interdits. On protégeait ainsi tout le monde. Mais les gens religieux veulent des privilèges (je le suppose du moins puisqu'ils ne protestent pas) qu'à eux ne tiennent, seulement qu'ils ne s'étonnent pas que nous les attaquions comme tous les privilégiés.

Du reste il ne saurait y avoir de doute sur le caractère tendancieux du projet de loi; en l'examinant plus avant, voici par ex. l'article 12 qui est une exception au principe posé au début, exception qui constitue un deuxième privilège en faveur du culte.

« Art. 12. Les établissements publics ne peuvent être ouverts les jours de repos public que dès onze heures du matin, et le jour du Jeûne fédéral, dès quatre heures après midi jusqu'à minuit. »

Le service des établissements publics est évidemment un travail intérieur non bruyant, il devrait donc être autorisé pour autant qu'on y occupe pas des employés ou ouvriers.

On l'interdit néanmoins. C'est gros de conséquences, puisque cela revient à supprimer le droit de réunion le dimanche matin en dehors des temples, car je ne pense pas que ces derniers seront considérés comme établissements publics; on y tolérera même le travail d'employés: pasteurs, joueurs d'orgues, bedeaux, et le travail bruyant: sonnerie de cloches.

C'est gros de conséquences [disons-nous, et voici] principalement pourquoi :

Le dimanche matin est pour les travailleurs le moment de la semaine le plus propice au recueillement, à l'éducation et à la discussion, le repos de la nuit précédente a été généralement un peu prolongé, et l'on a secoué les soucis du travail quotidien. Les églises l'ont très bien compris, puisqu'elles ont choisi ce moment-là pour leur culte. Mais il n'y a pas que l'éducation religieuse au monde, et d'autres éducateurs que les pasteurs ont compris les avantages de la conférence du dimanche matin, pour instruire les foules.

C'est ainsi qu'en Allemagne, les intellectuels du parti socialiste se font entendre de préférence à ce moment-là, aux ouvriers, sur les sujets les plus divers, science, histoire, arts, hygiène, économie politique, etc. Or, aussi longtemps que les ouvriers n'auront pas le moyen de construire partout des maisons du peuple, ils ne peuvent se réunir qu'au café ou à la brasserie, et il est fort heureux qu'il en existe, ils répondent au besoin de société de notre époque. S'ils ont quelque fois des inconvénients, qu'on les remplace par autre chose, aussi longtemps qu'on ne l'aura pas fait, inutile de vouloir les supprimer en partie ou totalement.

Chez nous aussi, il viendra un moment où les ouvriers ressentiront partout le besoin d'entendre autre chose que des sermons, et où il se trouvera des intellectuels désireux de déverser dans nos cervelles ce qu'ils ont acquis, en partie grâce à nous; ce moment est déjà arrivé d'ailleurs, et où nous réunir pour cela, sinon dans les établissements publics. On veut l'empêcher, je dis que c'est grave, trop grave pour que nous puissions approuver le projet de loi de notre gouvernement, qui contient à côté de cela, il faut le reconnaître, des dispositions favorables aux ouvriers et employés.

Et maintenant, vous comprenez pourquoi le projet ne prévoit des mesures que pour la protection du culte le dimanche matin. C'est qu'il est interdit en fait toute autre réunion à ce moment-là. Il n'y a donc pas lieu de prendre des mesures pour protéger quelque chose qui n'existera pas.

C. NAINE.

## Le socialisme à Neuchâtel

Pendant que certains bourgeois se reposent mollement sur leurs lauriers de jadis et que d'autres belliqueux disputent ou, à l'occasion s'insultent; pendant que le parti au pouvoir donne la preuve patente de sa triste déchéance en refusant en quelque sorte au peuple le droit de choisir lui-même entre deux candidats nageant d'ailleurs l'un et l'autre en grande eau; pendant qu'on s'occupe activement d'éclipser les grands principes pour leur substituer une discipline de parti parfois aussi ridicule que rigoureuse; pendant que les partis bourgeois, et le parti radical en particulier, souffrent d'un malaise interne, d'une agitation inopinée et curieuse qui trouble leur quiétude et leur donne des airs de vieux, pour ne pas dire de moribonds; pendant ce temps, sans bruit, sans crier, tout doucement, mais avec cet espoir inébranlable et cette volonté tenace qui caractérisent les sincères, les ouvriers du chef-lieu se groupent et constituent définitivement le « Parti socialiste de Neuchâtel. »

Et ce Parti veut être digne, honnête et courtois. Il entend discuter sans insulter jamais, persuadé que les gros arguments portent mieux et plus loin que les gros mots. Il veut en outre agir au grand jour, être franc, et montrer d'emblée la position qu'il compte prendre. A l'opposé de ces braves gens qui « font des cachotteries pour rien », il vient au lendemain de sa naissance présenter sa carte de visite et dire aux curieux, lisez :

### Règlement du Parti socialiste de Neuchâtel

#### A. Constitution et But du Parti

Article premier. — Le Parti socialiste de Neuchâtel se compose de tous les citoyens, sans distinction de nationalité ni de situation sociale, ayant marqué leur adhésion par le versement de la cotisation annuelle de 1 franc et leur inscription au registre des membres contre remise de la carte du Parti.

Art. 2. — Les sociétés ouvrières peuvent adhérer en corps au parti. Dans ce cas elles lui payeront une cotisation annuelle qu'elles fixeront elles-mêmes d'après leurs moyens, mais qui ne pourra cependant être inférieure à 30 centimes par membre. — Cette cotisation donnera pour chaque membre de ces sociétés le droit à la carte du Parti.

Art. 3. — Le Parti a pour but de travailler par tous les moyens légaux à la propagation et à la réalisation progressive des idées socialistes; il se propose en particulier d'élire aux différents pouvoirs communaux, cantonaux et fédéraux des hommes ré-

solus à prendre énergiquement en main les intérêts des classes laborieuses.

#### B. Du Comité

Art. 4. — Le Parti socialiste de Neuchâtel est dirigé par un comité composé d'au moins 7 membres nommés tous les ans par l'assemblée générale. Il comprend: un président, un vice-président, deux secrétaires, un secrétaire-adjoint, un caissier, un vice-caissier et un nombre variable d'adjoints.

Art. 5. — Les membres de Parti élus dans les conseils de commune du canton ou de la Confédération et qui ne feraient point partie du comité peuvent néanmoins être convoqués à ses séances importantes. Ils ont alors voix consultative seulement.

Art. 6. — Le comité a la direction générale des affaires du Parti. Il le représente auprès des autres sections du canton, de la Suisse et de l'étranger.

Art. 7. — Il organise les campagnes électorales et veille à ce que les députés du Parti défendent toujours les intérêts ouvriers dans les conseils où le suffrage populaire les a élus.

Art. 8. — Il règle les rapports du Parti avec la direction des journaux socialistes et plus spécialement avec l'organe du Parti: *La Sentinelle*.

Art. 9. — Il prend des mesures en vue de la propagation de idées socialistes. A cet effet, il organise des conférences, peut faire imprimer et répandre des écrits de propagande, brochures, chansons, etc.

Art. 10. — Le comité a le droit d'expulser du Parti les citoyens dont il juge la conduite contraire aux intérêts des ouvriers; pour les mêmes causes il peut refuser des admissions. Cependant toute expulsion ou tout refus d'admission doit être ratifié par l'Assemblée générale du Parti.

Art. 11. — Le comité rend compte de son activité en assemblée générale à l'expiration de l'année pendant laquelle il a fonctionné. Cette même assemblée pourvoit à son renouvellement.

Art. 12. — L'Assemblée générale nomme en même temps, hors du comité et pour en vérifier les comptes une commission de 3 membres. Celle-ci rend compte de son mandat dans l'assemblée de l'année suivante en sortant de charge.

Art. 13. — Il appartient également à l'assemblée générale de nommer, quand elle le juge nécessaire, des délégués aux Congrès socialistes.

#### C. Ressources

Art. 14. — Pour subvenir à ses dépenses, le Parti a les ressources suivantes :

- a) Les cotisations annuelles de ses membres.
- b) La cotisation annuelle des sociétés ouvrières ayant adhéré au Parti.
- c) Les subventions de sociétés ou de particuliers.
- d) Le produit des collectes en sa faveur.
- e) Les dons.

#### D. Assemblées

Art. 15. — Le comité se réunit dans la règle le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois; mais il doit le faire plus souvent si les circonstances l'exigent.

Le Parti se réunit en assemblée générale ordinaire deux fois par ans; mais le comité est tenu de convoquer des assemblées générales extraordinaires s'il le juge nécessaire ou si le 1/4 au moins des membres du Parti le demande par écrit.

Art. 16. — Le Règlement du Parti peut être révisé en tout temps par l'Assemblée générale.

Le présent règlement a été adopté par l'assemblée générale du 20 juin 1902.

Et nous voilà présentés. Nous avons tenu avant tout à être catégoriques pour écarter les brebis galeuses et prévenir ainsi l'irruption d'hypocrites et d'ambitieux qui chercheraient à détourner notre institution de son véritable but. C'est des socialistes qu'il nous faut. Et nous en aurons plus qu'on aurait pu le présumer de prime abord. De toute part nous arrivent des inscriptions nombreuses. Des citoyens nous arrêtent dans la rue pour nous prier instamment de ne pas les oublier et nous assurer qu'ils sont des nôtres. La plupart, épris depuis longtemps déjà d'idées généreuses, saluent notre mouvement avec joie, heureux de trouver à sa tête des éléments vigoureux et sains. D'autres, moins nombreux, ont plus ou moins adhéré jusqu'à présent au parti radical qu'ils viennent d'abandonner définitivement, à la suite probablement du « malheur de Corcelles ». A quelque chose malheur est bon.

Et il y a encore tous les indécis, tous ceux qui nous viendront l'orsque chacun de nous aura prouvé, par son exemple personnel, qu'on peut être à la fois socialiste convaincu et fort honnête homme, et que même.....

Jean WENGER.

## Union des ouvriers suisses (Schweizerischer Arbeiterbund)

Le Comité directeur a décidé, dans sa séance du 1<sup>er</sup> juillet que, désormais il enverrait à la presse ouvrière de courts communiqués concernant ses principales démarches et décisions.

Voici donc concernant sa dernière séance :

M. le conseiller d'Etat, H. Scherrer à St-Gall, est prié de terminer prochainement la requête concernant la revision de la loi sur la responsabilité civile afin qu'elle puisse être étudiée par M. Rapin de Lausanne, puis discutée par le Comité directeur et enfin adressée à l'Assemblée Fédérale avant la prochaine session.

M. Reimann, secrétaire adjoint à Bienne, est chargé de préparer des monographies des organisations professionnelles dans l'industrie horlo-



gère, pour servir une part de matériel d'étude dans la question des syndicats obligatoires, d'autre part pour être communiquées aux feuilles ouvrières afin de favoriser et de faciliter l'organisation professionnelle. Dans le même but le secrétaire adjoint Sigg, à Genève, est chargé d'élaborer également des monographies des *organisations professionnelles* de sa région en commençant par Genève. — Le secrétaire ouvrier est chargé jusqu'à la prochaine séance de la confection d'un rapport sur la définition exacte du *devoir de neutralité dans les syndicats*, rapport qui sera discuté par le Comité directeur.

## Chroniques Neuchâteloises

**Horaires d'hiver.** — Les projets d'horaires des compagnies de chemins de fer pour le service d'hiver 1902-1903 sont déposés au bureau du président du Conseil communal, jusqu'au 8 juillet courant, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les observations devront être faites par écrit et adressées au président du Conseil communal pendant le même délai. (Communiqué.)

### Question posée à M. le Directeur de la police locale, La Chaux-de-Fonds

Monsieur le Directeur,

Comment se fait-il que le café dit de la *Terrasse*, situé rue du Parc 88, et tenu par le sieur Zosime Guillet, puisse donner des concerts sur la terrasse dépendant de son local de débit, concerts qui durent jusqu'à plus de minuit, sans que les agents de la police empêchent pareille chose de se produire. Il nous paraît cependant que le repos des habitants des maisons voisines vaut bien la peine d'être pris en considération.

Quoi qu'il en soit la police est mal faite, car les cris, les appels, les chants après 11 heures du soir, sont à l'ordre du jour dans ce quartier qui était si tranquille avant que Guillet y vienne habiter.

Nous demandons que l'on fasse observer les règlements sur la police de la rue, et que l'établissement incriminé donne ses concerts dans l'intérieur de l'immeuble avec portes et fenêtres closes, afin de laisser à ceux qui sont fatigués par leur travail le temps de se reposer.

Espérant que ceci ne restera pas sans effet, nous vous présentons, M. le Directeur, etc.

(Suivent les signatures de 31 personnes habitant le voisinage du *Café de la Terrasse*.)

Le Locle, le 2 juillet 1902.

Le mois le plus chaud de l'année réserve aux loclois une retentissante surprise.

C'est à nous qu'incombe l'honneur de recevoir, en août, le prochain concours (?) international des tambours.

Il nous est arrivé déjà plus de cent inscriptions de Maîtres-tapins qui représentent, assure-t-on, la fine fleur des baguettes.

Mon devoir de chroniqueur populo est de vous rendre attentifs à cette solennité, d'un caractère absolument démocratique et ouvrier, mais je laisserai à de plus artistes par l'oreille le soin d'en faire la critique musicale dans la presse bourgeoise!

Les frères Robert, déjà, ont édité pour la circonstance, une carte postale, ce qu'il y a de plus chic, avec des vers de mirlitons façonnés par Ernest.

L'on y reconnaît notre tambour-major et notre distingué crieur public, lauréat d'un récent concours de solfège sur la peau de biquet et de diction.

Oui! C'est au Locle qu'aura lieu le rendez-vous des premières caisses roulantes du monde. Qu'il connaît peu nos mœurs celui qui nous appelait Villesainte! Je vous assure qu'on trouve ici de joyeux compagnons. TRIMEUR.

## Une sainte carotte

La fin justifie les moyens, tel est l'adage employé de tout temps par les cléricaux de tous les pays.

Dans le but de payer leurs frais, les conservateurs catholiques de notre ville répandent partout à profusion des bulletins faisant appel à la charité publique.

L'autre soir, nous nous trouvions dans un établissement de la ville, lorsqu'un moutard vint apporter au cafetier le petit poulet suivant:

M.

PORRENTROY, juillet 1902,

Le comité d'organisation du *Congrès ouvrier du 6 juillet* prochain, a l'honneur de vous prévenir qu'il vous fera présenter sous peu une liste de souscription dont le montant sera affecté à couvrir les frais occasionnés par la belle manifestation populaire de dimanche.

Connaissant votre généreux dévouement à la cause de l'ouvrier catholique, nous nous sommes fait un devoir de faire appel à votre bienveillant concours. Agréer, M., avec nos remerciements anticipés, l'expression de nos respectueux hommages.

Au nom du Comité des finances:

Le Président,  
Séraphin THEURILLAT.

Notre aubergiste, après avoir parcouru la lettre, se tourna vers nous et nous dit textuellement:

« C'est curieux de voir comme les gens catholiques de Porrentruy savent s'y prendre pour carotter l'argent du public, voici une nouvelle demande de fonds, l'autre jour, ensuite de prières et de supplications faites par des chefs ultramontains, j'ai déjà dû me laisser faire pour six bouteilles de vin, ils ne sont pas encore contents, ils leur faut encore de l'argent, et pourquoi faire cet argent, si non pour arriver à diviser les ouvriers au profit des conservateurs, j'en ai assez donné, trop déjà, pour le bien qu'ils veulent faire. »

Tels sont les paroles du cabaretier en question, et nous sommes persuadés que beaucoup de ses collègues tiennent le même raisonnement. C'est navrant quand même de constater avec quelle désinvolture ces mendiants de la grande sorte circulent librement nos rues.

Pour toute chose, ce n'est pas pareillement, si un pauvre diable, tirillé par la faim, osait s'avancer vers la porte d'un de nos pieux calotins, comme il serait vite éconduit et au besoin relégué au violon escorté par deux gendarmes.

Nous disions l'autre jour que des appels, des exhortations étaient envoyés par paquets dans toutes les directions aux cafetiers et aux curés, nous avons omis de dire qu'au bas de chaque réclame il était dit que la personne qui recevrait le dit paquet était invité à les distribuer partout et que si cela coûtait quelque chose, celle-ci pouvait se faire payer au siège de la Société catholique à Porrentruy.

Comme c'est parfait tous ces beaux moyens de propagande, Messieurs les ultramontains, dites-leur encore, à toutes ces bonnes gens, comme disait votre dévoué ami le révérend père Barral, religieux à Immensee, quand il carottait les pièces de 5 fr. aux imbéciles, que c'était pour leur assurer une place en paradis par l'entremise de St-Antoine de Padoue.

En cette occurrence, pour donner un peu de changement et un peu de sel à la pieuse cause, dites-leur que c'est par saint Daucourt ou saint Boinay qu'ils iront en paradis s'ils vous donnent de l'argent et des bouteilles pour votre fête.

Et dire qu'il y a encore des ouvriers qui croient encore à toutes les comédies des chefs de la bande noire, et escomptent l'idée qu'ils défendront leurs revendications. Pauvres gens!

## Chroniques Jurassiennes

Ce soir samedi, à 8 1/2 heures, assemblée générale des citoyens appartenant à l'Union ouvrière, au local ordinaire, *Café Froidevaux*, 1er étage.

ORDRE DU JOUR:

Perception des cotisations.

Elections générales du 13 juillet.

Rapport du citoyen Nicol, député.

Réception de nouveaux membres.

Divers et imprévu.

Les tractanda étant de haute importance, la présence de tous les camarades est de rigueur. *Le Comité,*

PORRENTROY. — Il est quelque fois curieux de voir comment nous arrangeons les patrons bouchers de notre ville.

On se rappelle qu'il y a quelque temps, nous avons relaté le fait que les desservants des abattoirs municipaux nous servaient de la vieille vache coriace, pour du bœuf 1re qualité, à un prix très élevé.

Aujourd'hui, nos bouchers connaissant la bonne pâte dont est fait le consommateur bruntrutain ont, sans autre forme de procès, augmenté la viande de 0,10 cent. le kilo.

Rien que ça! Ce n'est pas trop par les temps qui courent. Tout marche bien, les ouvriers ont beaucoup de travail, tout fonctionne à merveille, c'est pour ce motif sans doute que Messieurs les bouchers ont pris cette détermination.

Nous pourrions bientôt prendre comme vrai les paroles du désormais célèbre docteur Laur, secrétaire de l'Union des paysans, quand il disait que la viande n'était pas faite pour les ouvriers.

Il est fort possible aussi que nos bouchers, ayant ouï dire que les tarifs douaniers renchéraient le prix du bétail de boucherie, ceux-ci ont voulu devancer de quelques mois le beau tra-

vail que nous ont fait nos conseillers nationaux à Berne.

Ne pourrait-on pas par un moyen bien simple assouvir la soif d'argent de nos maîtres-bouchers?

On nous écrit:

Décidément nos ultramontains en prennent trop à leur aise depuis quelque temps.

N'ont-ils pas l'outrecuidance de donner le titre pompeux de *congrès ouvrier* à leur vulgaire mascarade, il faut qu'ils aient un vrai toupet de calotins.

Il n'y aurait que la bande servile Ali-Baba et consorts, on comprendrait dès lors qu'ils auraient le droit de donner le nom de congrès d'ouvriers catholiques conservateurs à l'ancienne *Union des campagnes ou Fédération catholique*.

Mais levons légèrement le rideau, et qui voit-on dans les coulisses de l'Union catholique:

MM. Daucourt, préfet, Boinay, député conservateur, Cuenin et Chalverat, futurs députés conservateurs, les fabricants d'horlogerie Theurillat et Jobin, fougueux politiciens conservateurs, tous les curés conservateurs, enfin toute la bande noire.

Voilà les hommes qui tripotent dans l'eau trouble de l'Union catholique.

En se servant du nom de Congrès ouvrier, nos conservateurs escamotent un titre qui ne leur appartient nullement, car tous les ouvriers qui ont déjà vu des congrès ouvriers savent très bien que la réunion de la *Vignette* n'en est pas un, mais une pure manifestation politique ultramontaine analogue à celle qui se fait tous les 4 ans à Porrentruy, 8 jours avant les élections.

Aussi il y a un beau nombre d'ouvriers catholiques qui ne coupent pas dans le pont, soyez-en sûr, messieurs les aristocrates. M. K.

**Erratum.** — Une partie du numéro de samedi, 28 juin, renferme une faute d'impression qui dénature complètement le sens de l'article concernant le groupe socialiste allemand de Porrentruy, où il est dit que ce groupe est sur le point d'entrer au bloc dans l'Union ouvrière, tandis qu'il faut naturellement lire *en* bloc, comme chacun l'aura d'ailleurs compris. A ce sujet, le *parfait National* croit faire une vaillance en relevant ironiquement le fait. A notre tour nous pourrions aussi bien nous en payer une tranche si nous voulions perdre notre temps à relever les balourdises quotidiennes du *parfait National*.

Plusieurs correspondances ont dû être renvoyées faute de place, notamment la suite des *Perles de l'Ouvrier catholique*, Tavannes, Delémont, Moutier, etc. Que nos correspondants veuillent bien nous excuser.

## Offre avantageuse de Tabac

5 kg. tabac c. f.	Fr. 1.70 & 2.40
5 kg. tabac f. feuil.	» 3.90 & 4.30
5 kg. tabac extra	» 4.70 & 5.30
5 kg. tabac surfin	» 5.80 & 6.40
50 fins cigares gratis	H-3805-Q)

H. HUMBEL, à Benken-Basel

Ivrognerie guérison

Je puis venir vous annoncer, à ma très grande satisfaction, que par votre traitement par correspondance, aussi inoffensif qu'efficace, j'ai été complètement guéri de ma passion pour les boissons alcooliques. Depuis que j'ai tout-à-fait perdu le goût de boire, ma santé s'est notablement améliorée et j'ai pris bonne mine. La reconnaissance que j'éprouve pour vous, m'engage à publier le présent certificat et à donner des détails sur ma guérison à toutes les personnes, qui m'en parlent. Le succès de la cure, que je viens de faire, se proposera rapidement et fera du bruit, car j'étais connu pour être un buveur effréné. Toutes les personnes qui me connaissent et il y en a beaucoup, seront étonnées de ma guérison et je ne manquerai pas de recommander votre procédé partout où j'irai d'autant plus qu'il peut-être appliqué même à l'inan du malade. Sihalbalenstrasse 40, Zurich III, le 28 décembre 1897. Albert Wernli. La signature de Albert Wernli a été légalisée, par le syndic, Wolfensberger, substitut de préfet. Adresse: *Politique privée Glaris*, Kirchstrasse 405, Glaris.

Belle maculature  
au bureau de La SENTINELLE, Chaux-de-Fonds

Editeur responsable de la SENTINELLE:

C. NAINE, Chaux-de-Fonds

Cercle Ouvrier, Rue de la SERRE 35\*

Imprimerie B. MARQUIS, Porrentruy.

Boulangerie Coopérative, La Chaux-de-Fonds Serre 90, Pain blanc de première qualité à 30 centimes le Kilo

Tir cantonal Neuchâtelois. Fleurier 1902

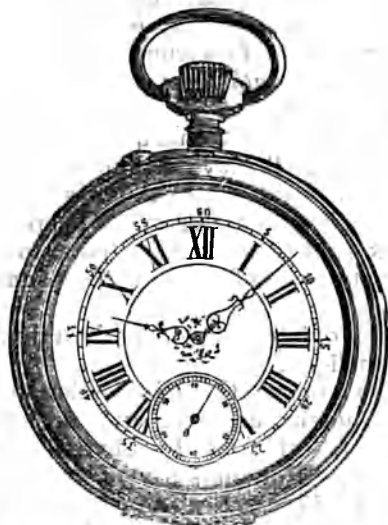
Du 27 juillet au 3 août. — Prix et primes 120,000 fr.

## SAGNE - JUILLARD

HORLOGER-BIJOUTIER

38, Rue Léopold-Robert, 38

TÉLÉPHONE Maison de confiance fondée en 1889 TÉLÉPHONE



BIJOUTERIE  
ALLIANCES 18 Kts  
MONTRES  
RÉGULATEURS  
COUCOUS  
RÉVEILS  
PENDULES

Réparations

Garantie absolue

## CHARCUTERIE Gust. KIEFER

19, rue Daniel Jean-Richard

Entre le Cercle Montagnard et la Brasserie Ariste ROBERT

Toujours bien assortie en marchandises première qualité, telles que : Porc frais, salé et fumé bien conditionné, saucisses à la viande et au foie. — Tous les jours excellentes saucisses à rôtir. — Cervelas et gendarmes à 15 et à 20 c. Charcuterie fine assortie. Conserves alimentaires suisses et étrangères. — Téléphone. — On porte à domicile.

Se recommande.

Dimanche soir, ouverture depuis 6 h.

## Sciaticque

Je viens vous remercier de l'excellent traitement que vous avez fait suivre à ma femme âgée de 60 ans, et grâce auquel elle est guérie maintenant de sa *sciaticque* dans la hanche gauche et dont les douleurs se faisaient sentir dans toute la jambe. Ce mal l'avait tourmentée pendant plus de 2 ans, aussi est-elle d'autant plus heureuse maintenant d'être rétablie. Il est juste que de mon côté je fasse tous mes efforts pour vous attirer de nouveaux clients et dès aujourd'hui je puis vous annoncer des malades qui vous écriront sou peu. Au Pilon, Brents s. Clarens, Vaud, le 10 juin 1901. Jules Henchoz. Le juge de paix du cercle de Montreux atteste la vérité de la signature ci-dessus de Jules Henchoz. Veytaux, le 10 juin 1901. Le juge de paix : A. Masson. Adresse : *Polichinque privée Glaris*, Kirchstrasse 405, Glaris.

## Paiement de l'impôt communal

Tous les contribuables internes et externes de la circonscription communale sont prévenus que la perception du second terme de l'impôt communal pour 1902 s'effectuera à l'Hôtel communal, rue de la Serre No 23, au rez-de-chaussée, Salle No 2, à partir du mardi, 1er juillet jusqu'au lundi, 21 juillet 1902, chaque jour de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir.

On rappelle les dispositions suivantes de la loi sur les impositions communales :

Art. 21. — Tout contribuable qui n'aura pas acquitté sa contribution 30 jours après l'échéance, sera invité par l'autorité communale à venir se libérer et rendu attentif à la surtaxe établie par l'art 22.

Art. 22. — A défaut de paiement dans la quinzaine qui suivra cette invitation, le contribuable sera passible d'une surtaxe ajoutée à son impôt; cette surtaxe ne pourra jamais être inférieure à 20 centimes, ni supérieure au cinq pour cent de la somme due.

De plus, il sera immédiatement procédé contre les retardataires conformément à la loi fédérale sur la poursuite pour dettes.

Le mandat d'impôt, certifié exact par le directeur des finances de la commune, tiendra lieu de titre exécutoire.

### Dispositions spéciales

Si le paiement du second terme n'est pas opéré au 5 septembre inclusivement, le retardataire sera passible de la surtaxe de 5 0/0 sur toute la somme restée en souffrance.

Les militaires en activité de service à l'échéance des délais de paiement sont exonérés de la surtaxe à la condition qu'ils acquittent leur impôt dans la quinzaine qui suivra leur libération du service. Passé ce délai, la surtaxe leur sera appliquée.

On n'admet aucun autre motif d'excuse de la part des retardataires.

La Chaux-de-Fonds, le 30 juin 1902.

Au nom du Conseil communal :

Le secrétaire,  
D. TISSOT.

Le président,  
Paul MOSIMANN.

Société de tir militaire



## Le Grutli

Chaux-de-Fonds

Dimanche, 6 juillet 1902

dès 1 heure après midi

Dernier tir obligatoire

au Stand des Armes-Réunies

Invitation cordiale.

Le Comité.

## Myrtilles fraîches

caisse 5 kg. fr. 2.50 — 15 kg. 6.25, franco, contre remboursement.

Morganti & Cie, (succ. Morganti frères), Lugano.

## En cas de décès

plus de démarches à faire

S'adresser directement à la Maison

## Louis Leuba

Rue Léopold-Robert 16

La CHAUX-DE-FONDS

Etat-civil, Cercueils, Fossoyeurs  
Transports, etc. Téléphone 872

On se rend à domicile

## Monuments funéraires

M. le Dr médecin HAIR a guéri un grand nombre de patients, ainsi que lui-même de L'ASTHME comme l'apprend sa brochure qui sera envoyée gratuitement par Hans Löw, Arlesheim, près Bâle.

## La meilleure idée!

Celui qui veut acheter bon marché, doit demander de suite le prix-courant gratis et franco de Hans Hochuli, maison d'expédition à Fahrwangen. (Argovie). (H-5367-Q).

## J.-E. BEAUJON

Cave 9, rue Neuve 9

## Excellents VINS

à 35, 40, 45, 50 centimes, etc., etc., le litre.

Vins fins, Huile d'olive

Vente à l'emporté

Articles pour salle d'armes, équipement de mesure et parade, couleurs et tous les articles de dédicace, fabrique comme spécialité

Emile LUDKE, ci-devant Carl Kahn & fils, Jean 4, fabrique la plus ancienne et la plus importante d'ustensiles pour étudiants de l'Allemagne. Catalogue gratis. Médaille d'or. Bwg-150)

## Restaurant Economique

Téléphone 919 PLACE DE L'OUEST Téléphone 919

Déjeuners, Dîners, Soupers, Restauration chaude et froide, à toute heure et à la carte. — Dîners depuis 50 centimes. — Café, Thé, Chocolat, Sirops divers, Limonade, Vin, Bière et Cidre sans alcool. Eaux minérales et gazeuses.

Tous les jours: Pâtisserie fraîche

Gâteaux au fromage, tous les lundis. — Fondues

Cantine. Bonne pension bourgeoise, à prix très modérés

Repas sur commande pour familles et sociétés

Le Restaurant économique met à la disposition de ses clients de vastes locaux fort bien aménagés, consistant entre autres en Salles à manger, grandes et petites. — Salle de lecture et de Correspondance. — Salles réservées pour familles. — Fumoir, etc.

Ouvert de 6 heures du matin à 10 heures du soir. — Le dimanche, fermeture de 9 à 11 heures du matin.

## CUISINE AU GAZ

Economie de 25 0/0. Plus de gaz perdu. Plus de casseroles noircies. En employant le Régulateur Cléon, on supprime la flamme jaune et on ne laisse subsister que la flamme bleue, la seule qui chauffe, d'où les avantages ci-dessus énoncés. — Cet appareil s'adapte en un instant à tous les réchauds. Prix 3 fr. contre remboursement. — Adresser les commandes à La Revue Agricole, Commerciale et Sportive, à Genève. (1)

## Changement de domicile

A partir du 19 Avril 1902, le domicile de

## L. KUNZ-MAIRE

est transféré 90, rue du Progrès, 90

Il profite de cette occasion pour aviser le public en général qu'il est toujours bien assorti en beau Bois de sapin et Foyard sec. Bois non façonné et façonné, rendu au bûcher. Troncs pour lessive. Anthracite et Briquettes, 1<sup>re</sup> marque. — Vente en gros et détail.

Téléphone Usine rue de la SERRE 104 Téléphone  
Se recommande.

## Fournitures d'Horlogerie -- Bijouterie

## A. VOISARD, Porrentruy

A côté de l'Hôtel-de-Ville

Gros

Détail

Assortiment complet pour fabricants d'horlogerie, Planteurs d'échappements, Doreurs, Nickeleurs, Régleurs, Pierristes, Polisseurs, Fabricants de boîtes, etc., etc.

LAMPES & QUINQUETS avec accessoires

Huile pour parquets, garantie

Dépôt des Spiraux Schweingruber, St-Imier

Représentation générale des Plaques de

cadrans CONTESSE

TABACS CIGARES

Prix hors concurrence

## Tombola de la musique

## L'AVENIR, Eplatures

1<sup>er</sup> lot: Une génisse fr. 400 — 2<sup>e</sup> lot: 1 secrétaire fr. 250  
3<sup>e</sup> lot: Un canapé » 150 — 4<sup>e</sup> lot: 1 régulateur » 75

Dernier lot: 1 montre chronomètre fr. 50.

Prix du billet 50 cent. En vente partout

Les lots sont reçus avec reconnaissance chez MM. J. Friedlin, Grenier, 3. — Vital Mathez, Léopold-Robert, 100. — H. Schenk, Parc, 88. — Henri Bech, Hôtel-de-Ville, 7b, aux Eplatures. — Jean Girard, président de l'Avenir. — Charles Dreyer, secrétaire-caissier et au local, Café Spiller.

## A la Gondonnerie soignée

## Emile NICOL, Faubourg de France PORRENTUUY

## CHAUSSURES SUR MESURE

Cousues à la main

Réparations en tous genres — Travail prompt et soigné

Escompte au comptant — Prix modérés

Se recommande,

Emile NICOL.

Ouvriers, approvisionnez-vous chez les négociants qui favorisent votre journal de leurs annonces